

| | | |
|---|---|--|
|  | <p>Conseil Municipal Commune de Fontenay-Mauvoisin</p> <p>COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2021</p> | <p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>—</p> <p>DÉPARTEMENT DES YVELINES</p> <p>—</p> <p>ARRONDISSEMENT DE MANTES-LA-JOLIE</p> <div style="border: 1px solid black; width: 40px; margin: 0 auto; text-align: center; padding: 2px;">6</div> |
|---|---|--|

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2021

L'an deux mil vingt un, le huit juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Fontenay-Mauvoisin en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Dominique JOSSEAUME, Maire.

Etaient Présents : Messieurs GOUYETTE, LOPEZ, THEPENIER, DUFOUR, PASCO, LE BARON et JOSSEAUME (pouvoir reçu de Madame LEFEVRE), Mesdames DOUVILLE et LALLEMAND

Était absente : Madame LEFEVRE (pouvoir donner à Monsieur JOSSEAUME)

Secrétaire de Séance : Monsieur Loïc PASCO

Nombre de membres en exercice : 10 ; **Présents** : 9 ; **Absent** : 1 ; **Votants** : 10

Le quorum étant atteint, M. Dominique JOSSEAUME, Maire, ouvre la séance à 19h00

Ordre du jour de la réunion :

1. Désignation d'un secrétaire de séance,
2. Approbation procès-verbal séance du 25/05/2021,
3. Demande de versement de subvention du Département pour des travaux de voiries et réseaux VRD,
4. Informations diverses

Point n° 1 : Désignation d'un secrétaire de séance

Secrétaire de séance : Monsieur Loïc PASCO

Point n° 2 : Approbation du Procès-Verbal du 25 mai 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, A LA MAJORITE des membres présents :

10 voix Pour

0 voix Contre

0 Abstention

Point n° 3 : SUBVENTION DEPARTEMENTALE AFFECTEE A DES TRAVAUX DE VOIRIES OU RESEAUX DIVERS (VRD)

Le Maire informe que la commune peut bénéficier d'une subvention départementale pour des travaux de voiries ou sur les réseaux divers (chemins ruraux, certains aménagements paysagers...).

La commune souhaite créer des parking pour permettre aux habitants de stationner plus facilement.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que le Département finance 70 % des travaux plafonné à 163 743.50 € soit une subvention de 114 620 €.

CONSIDERANT que la Commune s'engage à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, sur les voiries communales, d'intérêt communautaire ou départementales pour réaliser les travaux figurant dans le dossier, annexé à la présente délibération, et conformes à l'objet du programme.

CONSIDERANT que la commune s'engage à financer la part de travaux restant à sa charge.

CONSIDERANT que les dépenses sont prévues au BP 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL décide,

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE des membres présents,

10 voix Pour

0 voix Contre

0 Abstention

- **ADOPTER** le procès-verbal de la précédente réunion ainsi présenté.

M. Dominique JOSSEAUME, Maire, clos la séance à 19h45

Le 9 juin 2021

Le Maire,

Dominique JOSSEAUME

